



MAIRIE DE VERSOIX
CP 107, 1290 VERSOIX

VILLE DE VERSOIX

PROCES-VERBAL No 7 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du : lundi, 21 septembre 2015 de : 20h30 à : 22h00

Lieu : Salle du Charron

Présidence : M. Alain Riat
Vice-Présidence : M. Bernard Levrat
Secrétaire : M. Antonio Angelo

Présents : Mmes et MM. Angelo, Chaoui-Corpataux, Chappatte, Fauchier-Magnan, Jaussi, Kummer, Leiser, Lima, Marquis, Métrallet, Miche, Monnot-Crespi, Ricci, Richard, Richard-Mikel, Rothlisberger, Schenker, Sidler, Sudan, Tchamkerten, Zeder, Zimmermann, Conseillers municipaux

M. P. Malek-Asghar, Maire
Mme O. Enhas, Vice-Maire
M. C. Lambert, Conseiller administratif
M. F. Lavanchy, Secrétaire général

Absents / Excusés : M. P. Marro, J.-P. Piccot

Rédaction PV : Mme C.-A. Mareemootoo

Ordre du jour :

1. Approbation des PV du 22 juin 2015 et du 31 août 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Bouclement de crédits
5. Crédit de Frs. 320'000.- destiné à l'achat de véhicules pour le STVE
6. Crédit de Frs. 38'000.- destiné à l'achat des sonorisations et du matériel d'animation pour le bâtiment du Boléro
7. Fondation communale de Bon-Séjour : comptes 2014
8. Fondation communale FIVEAC : comptes 2014
9. Présidence local de vote 2016
10. Election d'un représentant du Conseil municipal au GLRD
11. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

MM. J.-P. Piccot et P. Marro, absents, sont excusés.

46

*05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE***APPROBATION DES PV DU 22 JUIN ET DU 31 AOÛT 2015**

Le PV du 22 juin 2015 est accepté par 23 oui et une abstention (24 votants).

Le PV du 31 août 2015 est accepté à l'unanimité (24 votants).

47

*05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE***COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président transmet les informations suivantes :

- La Fête de l'Escalade du Conseil municipal aura lieu le vendredi 11 décembre 2015 à la salle Lachenal. Des précisions seront transmises ultérieurement.
- Une séance de dédicaces par M. Gérard Ramseyer pour son livre "Si Versoix m'était conté", aura lieu le samedi 26 septembre 2015 de 10h00 à 12h00 à la Bibliothèque du Boléro.
- Droit d'initiative des CM: Le Bureau invite les Conseillers municipaux à exercer leur droit d'initiative en lui adressant les : propositions individuelles, questions, résolutions, motions ou interpellation (article 27 du règlement du CM) à l'avance afin que ces documents puissent être examinés et traités par le Conseil administratif en vue d'une réponse lors de la prochaine séance du CM.
- La sortie annuelle du Conseil municipal aura lieu les vendredi 27 et samedi 28 mai 2016 dans le canton du Jura, canton d'origine du Président. Au programme : dégustation de produits locaux (Haute-Ajoie), visites du district de Porrentruy, du plus grand centre équestre d'Europe, d'un parc préhistorique et des grottes de Réclère, promenade à cheval et hébergement dans des bâtiments à l'architecture particulière.

48

*05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE***COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. Patrick Malek-Asghar, Maire

M. le Maire souhaite à tous les Conseillers municipaux une cordiale rentrée.

Il souhaite rappeler la mémoire de M. Michel Zolliker, décédé début septembre. Né en 1939, radical engagé, ainsi que le rappelait M. G. Ramseyer, et enfant de Versoix extrêmement attaché à la commune, M. Zolliker a été un Conseiller municipal dévoué et efficace pendant près de 12 ans, de 1983 à 1995. Il avait entre autres soutenu le projet de la traversée de Versoix et suivait avec beaucoup

d'attention tout ce qui avait trait à l'urbanisme et aux routes grâce notamment à ses compétences d'ingénieur. Il appartient maintenant à la génération en charge de rappeler le souvenir des plus anciens qui disparaissent. M. Malek-Asghar demande à l'ensemble du Conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de M. M. Zolliker, pour tout ce qu'il a apporté tant au niveau politique, que pour l'amitié qu'il a su déployer au sein du Conseil municipal. Le CM a une pensée particulière pour sa veuve à Versoix et ses enfants dans les cantons de Genève et de Vaud.

Mme Ornella Enhas, Vice-Maire

Travaux :

Versoix Centre-Ville

Mme Enhas signale que les travaux dans le secteur qui va depuis la Cure jusqu'à l'EMS sont terminés. La mise en eau provisoire du canal a été très concluante. La mise en eau définitive est prévue dans quelques jours. La pose des derniers châssis de la treille est aussi en cours, la plantation des bacs et des petits massifs est prévue en octobre.

Au niveau du chemin Vandelle, Mme Enhas signale que le secteur qui va de la Route de Suisse au chemin Deshusses a été modifié. Il est dorénavant en double sens et en zone 20 de manière définitive.

Dans le chemin Vandelle toujours, Mme Enhas signale que le secteur compris entre la Poste et la Gare est également en phase de finition avec la pose du goudron en fin de semaine. Le deuxième tronçon du chemin Vandelle sera ouvert d'ici 2 à 3 semaines.

Par ailleurs, Mme Enhas signale des travaux d'entretien des forêts par l'Etat de Genève sur les parcelles qui longent la route de Sauverny.

Social / Jeunesse :

Mme Enhas signale la mise en œuvre pendant l'été du plan canicule. En effet, suite aux alertes données par le Médecin cantonal, le Service social jeunesse a réagi en envoyant un courrier de sensibilisation aux personnes âgées sur la commune afin d'expliquer les dangers, les symptômes et les réflexes à adopter ainsi que le numéro d'urgence à contacter en cas de nécessité.

Mme Enhas signale l'ouverture par l'Hospice général le 13 juillet de l'abri PC situé à côté du parking de Bon-Séjour afin d'accueillir les requérants d'asile. Une collaboration active est relevée entre l'Hospice général et le Service social afin de coordonner les différentes activités que la commune ou les habitants bénévoles désirent développer pour améliorer l'accueil des requérants. Une séance d'information destinée à la population est organisée par l'HG en collaboration

avec la Ville de Versoix le 22 septembre à 19h30 à la salle de gymnastique de l'école de Bon-Séjour.

Sports et manifestations :

Mme Enhas signale que l'ancien terrain synthétique du Centre sportif de Versoix a été enlevé pendant l'été. La pose du nouveau terrain synthétique est en voie de finition. L'ancien terrain synthétique a été recyclé et utilisé dans le cadre du renforcement d'une digue aux Pays-Bas.

Mme Enhas signale la fête organisée pour le passage à la majorité des jeunes versoisiens le 1^{er} octobre 2015 aux Caves de Bon-Séjour. Cette manifestation a été dissociée de la Sérénade au Maire et de l'accueil des nouveaux naturalisés. A l'heure actuelle, 25 jeunes sont inscrits pour cette soirée.

Mme Enhas signale enfin l'ouverture de la patinoire sur la place du Bourg du 27 novembre 2015 au 21 février 2016.

M. Lambert, Conseiller administratif

Sécurité :

M. Lambert signale le départ à la retraite de Mme Marie-Jo Grenier après 30 ans de service à l'ORPC en tant que Cheffe d'office. Travaillant dans l'ombre, Mme Grenier était une grande organisatrice à la fois dans le fonctionnement des abris mais aussi principalement dans l'organisation de tous les cours des astreints. Elle sera dignement fêtée dans le cadre de la soirée du personnel. Par ailleurs, il est rappelé que le Commandant de l'ORPC a été professionnalisé et s'est vu adjoindre une secrétaire.

M. Lambert signale que la Police municipale, en collaboration avec le Service de la Gérance, a édicté un règlement des préaux et places de jeux des écoles. Ce règlement, validé par le Conseil administratif, a été soumis aux directions d'établissements scolaires ainsi qu'aux parents d'élèves et fixe clairement le protocole d'intervention et les compétences de la Police municipale en ce qui concerne les contrôles des préaux et places de jeux.

M. Lambert signale que la Police municipale, en collaboration avec les services de la Mairie, effectue actuellement au minimum trois passages par semaine à l'abri PC de Bon-Séjour où sont logés les requérants d'asile afin de maintenir le contact. Il est relevé l'aspect cadrant de l'Hospice général et de l'équipe de sécurité ainsi que le souci de développer auprès des migrants la transmission d'informations sur la population suisse. Des cours de français sont également organisés à leur attention.

Urbanisme :

Par souci de sécurité pour les personnes malvoyantes, M. Lambert signale le marquage par un bouchardage des marches d'escalier près de la Poste. Il relève par ailleurs le

bon travail effectué par le STVE afin d'essayer d'adapter au mieux l'aménagement lié aux travaux aux personnes à mobilité réduite. Qu'il en soit remercié !

S'agissant du réaménagement du parc du Molard, M. Lambert signale la mise en œuvre d'une première étude et d'une discussion qui doit avoir lieu avec l'Etat, la commune n'étant pas propriétaire des lieux.

M. Lambert signale que le Conseil d'Etat va soumettre un projet de loi pour le réaménagement de la route Suisse. Les travaux pourraient débuter en 2016. Le financement de ces aménagements reste cependant le nerf de la guerre.

Culture :

M. Lambert signale un été et une rentrée actifs. Le Service de la culture a eu en effet beaucoup de plaisir à organiser l'exposition de Pierre Siebold dont le fascicule est distribué ce soir aux CM. Les versoisiens ont fait bon accueil à cette exposition et plusieurs œuvres ont pu être vendues. La Mairie a fait l'acquisition d'une sculpture qui pourra être admise prochainement dans la commune.

M. Lambert signale l'exposition de photographies de paysages de Richard de Tscharnier, « De Profundis ». Plusieurs animations sont proposées en marge de l'exposition :

- le 22 septembre à 18h30, rencontre avec l'écrivain Grégoire Delacourt ;
- le 6 octobre à 18h30, table ronde sur les rôles de la photographie dans le paysage et du paysage dans la photographie ;
- le 8 octobre à 18h30, conférence de l'écrivain Alexandre Lacroix sur la notion de vide ;
- le 9 octobre de 10h00 à 11h30, café philosophique avec Alexandre Lacroix.

M. Lambert signale encore :

- la reprise d'un horaire d'ouverture normal à la bibliothèque;
- la reprise de la programmation des Caves ;
- le bon déroulement du Zooloo Festival qui va fêter ses 10 ans l'année prochaine.

Il est encore relevé que le Boléro a dorénavant un site internet :

<http://www.versoix.ch/bolero/> et que l'accès à toutes les manifestations organisées par le Service de la culture est libre.

BOUCLEMENT DE CREDITS

M. Malek-Asghar explique ce bouclage de crédits qui consiste à les apurer dès que possible, de manière notamment à finaliser les amortissements et à procéder à des ajustements dans les comptes.

Au final, ces crédits se bouclent positivement, globalement il est relevé une économie réalisée assez importante. Le total des dépassements à voter se monte à Frs. 230'321.46, les économies réalisées sont de Frs. 896'195.06.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 17 septembre 2015, a approuvé sans remarque particulière le bouclement de ces crédits à l'unanimité de ses 9 membres présents.

M. Richard indique que la Commission des Bâtiments, lors de sa séance du 14 septembre 2015, a pris connaissance de l'ensemble des éléments et a reçu toutes les explications nécessaires pour chacun des chantiers. Elle a pu se réjouir du travail effectué par l'Administration communale et a approuvé le bouclement de crédit à l'unanimité de ses membres présents.

M. Rothlisberger indique que la Commission des travaux, voirie, environnement et développement durable, lors de sa séance du 1^{er} septembre 2015, a approuvé sans remarque particulière le bouclement de crédit à l'unanimité de ses membres présents.

M. Kummer indique que la Commission de l'urbanisme et des transports, lors de sa séance du 2 septembre 2015, a approuvé sans remarque particulière le bouclement de ces crédits par 8 oui et une abstention.

M. Malek-Asghar remercie les Présidents des commissions et indique qu'il transmettra leurs félicitations et remerciements aux membres de l'Administration communale. Il propose, au nom du Conseil administratif, d'approuver le bouclement de ces crédits.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION

« Bouclement des trente crédits mentionnés ci-dessous »

LE CONSEIL ADMINISTRATIF,

Propose l'approbation du bouclement des crédits suivants :

| Objet | Date délibération CM | Crédit votés | | | Crédit réalisés | | | RESULTATS |
|---|----------------------|----------------------|---------------------------------|-------------------------|---------------------|--------------------------------|--|--|
| | | Crédit brut A | Subv. / particip. prévues | Crédit Net Voté C | Dépensé B | Subv. / particip. reçues | Net réalisé (Total à amortir) D | BRUT Dépassement / économie A-B |
| 1. Cr. étude 1 Aménag. espaces publics Vx C-Ville +concours | 10.12.2007 | 210'000.00 | 0.00 | 210'000.00 | 143'533.00 | 0.00 | 143'533.00 | 66'467.00 |
| 2. Concept éclairage événementiel | 19.05.2008 | 220'000.00 | 0.00 | 220'000.00 | 205'400.00 | 0.00 | 205'400.00 | 14'600.00 |
| 3. Collecteur Richelien 5ème étape | 20.09.2010 | 2'000'000.00 | -1'100'000.00 | 900'000.00 | 2'206'290.57 | -1'147'068.20 | 1'059'222.37 | -206'290.57 |
| 4. Cr. étude Concept déchets tout enterrés | 07.02.2011 | 25'000.00 | 0.00 | 25'000.00 | 24'548.40 | 0.00 | 24'548.40 | 451.60 |
| 5. Achat 2012 véhicules STVE | 25.06.2012 | 385'000.00 | 0.00 | 385'000.00 | 377'145.40 | 0.00 | 377'145.40 | 7'854.60 |
| 6. Renaturation Nant-de-Braille | 25.06.2012 | 80'400.00 | 0.00 | 80'400.00 | 93'517.15 | -50'000.00 | 43'517.15 | -13'117.15 |
| 7. Réfection route de Malagny | 14.10.2013 | 291'450.00 | 0.00 | 291'450.00 | 221'828.10 | 0.00 | 221'828.10 | 69'621.90 |
| 8. Cr. étude générale de stationnement | 26.09.2011 | 58'000.00 | 0.00 | 58'000.00 | 60'612.60 | 0.00 | 60'612.60 | -2'612.60 |
| 9. Parcelle 0165 - Route de Sauvigny | 26.03.2012 | 12'000.00 | 0.00 | 12'000.00 | 2'841.00 | 0.00 | 2'841.00 | 9'159.00 |
| 10. Rén. App. Rez Aumônerie Ecogia | 08.02.2010 | 120'000.00 | 0.00 | 120'000.00 | 100'454.10 | 0.00 | 100'454.10 | 19'545.90 |
| 11. Réfection bâtiment stade Louis-Yung | 17.05.2010 | 160'000.00 | 0.00 | 160'000.00 | 160'253.39 | 0.00 | 160'253.39 | -253.39 |
| 12. RADO - Fronton agospace & filet pare ballons | 20.09.2010 | 40'000.00 | 0.00 | 40'000.00 | 39'700.00 | 0.00 | 39'700.00 | 300.00 |
| 13. Extension réseau Swisscom | 15.11.2010 | 76'000.00 | 0.00 | 76'000.00 | 76'194.00 | 0.00 | 76'194.00 | -194.00 |
| 14. Travaux gérance 2011 | 12.12.2011 | 559'785.00 | 0.00 | 559'785.00 | 448'856.36 | -69'063.00 | 379'793.36 | 110'928.64 |
| 15. Matériel complémentaire EVE | 25.06.2012 | 97'000.00 | 0.00 | 97'000.00 | 80'445.35 | 0.00 | 80'445.35 | 16'554.65 |
| 16. Sonorisation salle du CM | 15.10.2012 | 66'589.00 | 0.00 | 66'589.00 | 66'285.75 | 0.00 | 66'285.75 | 303.25 |
| 17. Mobilier scolaire école A. Lachenal | 17.12.2012 | 120'000.00 | 0.00 | 120'000.00 | 123'899.90 | 0.00 | 123'899.90 | -3'899.90 |
| 18. Mobilier scolaire école Montfleury I | 17.12.2012 | 117'000.00 | 0.00 | 117'000.00 | 118'268.40 | 0.00 | 118'268.40 | -1'268.40 |
| 19. Lachenal - Réfection sol salle de gym | 15.04.2013 | 76'000.00 | 0.00 | 76'000.00 | 78'685.45 | 0.00 | 78'685.45 | -2'685.45 |
| 20. Lachenal - Conteneur provisoires GIAP | 13.05.2013 | 280'000.00 | 0.00 | 280'000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 280'000.00 |
| 21. Liaison à froid restaurants scolaires | 13.05.2013 | 87'000.00 | 0.00 | 87'000.00 | 81'546.70 | 0.00 | 81'546.70 | 5'453.30 |
| 22. Aménagement extérieurs Fleurimage | 23.06.2014 | 55'000.00 | 0.00 | 55'000.00 | 36'758.90 | 0.00 | 36'758.90 | 18'241.10 |
| 23. Rénovation Serre Ecogia + Val PF | 10.04.2006 | 231'240.00 | 0.00 | 231'240.00 | 205'052.15 | 0.00 | 205'052.15 | 26'187.85 |
| 24. Réalis resto Scolaire Rado y.c. Cr.étude voté 6.6.05 | 28.06.2006 | 2'160'000.00 | 0.00 | 2'160'000.00 | 2'144'425.91 | 0.00 | 2'144'425.91 | 15'574.09 |
| 25. Rénovation Annexe Mairie | 20.11.2006 | 140'000.00 | 0.00 | 140'000.00 | 61'802.45 | 0.00 | 61'802.45 | 78'197.55 |
| 26. Travaux été 07 gérance | 25.06.2007 | 208'000.00 | 0.00 | 208'000.00 | 176'412.80 | 0.00 | 176'412.80 | 31'587.20 |
| 27. Rénovation villa Magnin-Jacquet | 25.06.2007 | 1'540'001.00 | 0.00 | 1'540'001.00 | 1'495'585.75 | -10'000.00 | 1'485'585.75 | 44'415.25 |
| 28. Cr. étude VCV-parking supplém. 70 places | 19.11.2007 | 24'000.00 | 0.00 | 24'000.00 | 3'957.55 | 0.00 | 3'957.55 | 20'042.45 |
| 29. Travaux été 08 - gérance | 19.05.2008 | 416'000.00 | 0.00 | 416'000.00 | 361'713.92 | 0.00 | 361'713.92 | 54'286.08 |
| 30. Travaux aula CO Colombières - cinéma | 15.11.2010 | 493'365.00 | -20'000.00 | 473'365.00 | 486'941.35 | -42'965.15 | 443'976.20 | 6'423.65 |
| | | 10'348'830.00 | -1'120'000.00 | 9'228'830.00 | 9'682'956.40 | -1'319'096.35 | 8'363'860.05 | 665'873.60 |

Total des dépassements à voter : **-230'321.46**Total des économies réalisées : **896'195.06**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu les articles 33 et 35, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 ;

Vu le total des dépassements s'élevant à CHF 230'321.46 et le total des économies s'élevant à CHF 896'195.06;

Vu le préavis de la Commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable du 1^{er} septembre 2015 ;

Vu le préavis de la Commission Urbanisme et Transports du 2 septembre 2015 ;

Vu le préavis de la Commission Bâtiments et Gérance du 14 septembre 2015 ;

Vu le préavis de la commission des finances du 17 septembre 2015;

Sur proposition du Conseil administratif ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. Le bouclage de trente crédits tel que relevé dans le tableau annexé à la présente délibération qui a été remis au Conseil Administratif dans sa séance du 2 septembre 2015 et qui présente une économie globale de CHF 665'873.60, soit des économies pour un montant total de CHF 896'195.06 et des dépassements pour un montant total de CHF 230'321.46 qui se détaille comme suit :

| | | |
|---|------------|-------------------|
| Réfection bâtiment stade Louis-Yung | CHF | 253.39 |
| Extension réseau Swisscom | CHF | 194.00 |
| Mobilier scolaire école A. Lachenal | CHF | 3'899.90 |
| Mobilier scolaire école Montfleury I | CHF | 1'268.40 |
| Lachenal – Réfection salle de gym | CHF | 2'685.45 |
| Crédit étude générale de stationnement | CHF | 2'612.60 |
| Collecteur Richelien 5 ^{ème} étape | CHF | 206'290.57 |
| Renaturation Nant-de-Braille | CHF | 13'117.15 |
| Total | CHF | 230'321.46 |

2. D'ouvrir un crédit complémentaire de CHF 230'321.46 pour couvrir ce dépassement
3. D'amortir ce crédit complémentaire selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

50

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

CREDIT DE FR. 320'000.- DESTINE A L'ACHAT DE VEHICULES POUR LE STVE

Mme Enhas présente la demande du STVE concernant l'achat de véhicules utilitaires. Il est souligné l'urgence de renouveler ces véhicules dont l'usure a été constatée (pannes fréquentes). Le choix des véhicules s'est fait en coordination avec le personnel du STVE.

Au nom du Conseil administratif, Mme Enhas remercie de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Préavis des Commissions :

M. Rothlisberger indique que la Commission des travaux, voirie, environnement et développement durable, lors de sa séance du 1^{er} septembre 2015, a constaté la nécessité urgente de renouveler une partie du parc de véhicules du

STVE et a approuvé ce crédit à l'unanimité de ses 8 membres présents.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 17 septembre 2015, a approuvé ce crédit à l'unanimité de ses 9 membres présents. Il tient par ailleurs à relever la clarté du message et constate avec satisfaction la consommation en énergie très faible de la balayeuse.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION

**« CREDIT DE FRs. 320'000,- DESTINE A L'ACHAT DE VEHICULES ET MACHINES
POUR LE SERVICE DES TRAVAUX, DE LA VOIRIE ET DE L'ENVIRONNEMENT
(STVE) DE LA VILLE DE VERSOIX »**

Conformément aux articles 30, lettre e, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la nécessité de remplacer une partie des véhicules et machines utilisés par le Service des travaux, de la voirie et de l'environnement (STVE) de la Ville de Versoix, selon le principe d'échelonnement des achats ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, dans sa séance du 19 août 2015;

Vu le préavis de la Commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable, dans sa séance du 1^{er} septembre 2015 ;

Vu le préavis de la commission des Finances dans sa séance du 17 septembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTÉ

A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)

- 1. D'autoriser le Conseil administratif de la Ville de Versoix à acquérir des véhicules et machines pour le Service des travaux, de la voirie et de l'environnement (STVE) de la Ville de Versoix, selon l'exposé des motifs joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif, en séance du 19 août 2015.*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs. 320'000,- destiné aux achats cités au point 1 ci-dessus.*
- 3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre des bons de paiements auprès des établissements de son choix, à concurrence de Frs. 320'000,- dans le but de procéder aux achats cités au point 1 ci-dessus.*

4. *De comptabiliser cette dépense nette de Frs. 320'000.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.*
5. *D'amortir la dépense nette prévue de Frs. 320'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Ville de Versoix, sous la rubrique 62.331 « amortissements du matériel du patrimoine administratif » de 2016 à 2025.*

51

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

CREDIT DE FRs. 38'000.- DESTINE A L'ACHAT DES SONORISATIONS ET DU MATERIEL D'ANIMATION POUR LE BATIMENT DU BOLERO

M. Malek-Asghar rappelle qu'il s'agit d'un petit crédit qui a été examiné dans tous ses détails par les différentes commissions concernées. Il commente le message et signale qu'il est nécessaire de compléter l'installation, notamment par du matériel d'animation. Il est rappelé que le crédit global des bâtiments est actuellement dans les chiffres noirs.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 17 septembre 2015, a approuvé ce crédit à l'unanimité de ses 9 membres présents.

M. Richard indique que la Commission des bâtiments et de la gérance, lors de sa séance du 14 septembre 2015, a approuvé ce crédit à l'unanimité de ses membres présents.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION***Crédit de Frs. 38'000.- pour l'installation des sonorisations et du matériel d'animation de la salle d'exposition et du restaurant le Boléro***

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la nécessité d'ouvrir un crédit de Frs. 38'000.- pour l'installation des sonorisations et du matériel d'animation de la salle d'exposition et du restaurant le Boléro ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente, qui décrit dans les détails le matériel visé ainsi que les coûts y relatifs, version définitive, validée par le Conseil administratif en séance du 16 septembre 2015 ;

Vu le préavis de la commission des Bâtiments et Gérance, dans sa séance du 14 septembre 2015 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 17 septembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)

1. *D'ouvrir au Conseil administratif de la Ville de Versoix un crédit de Frs. 38'000.- pour l'installation des sonorisations et du matériel d'animation de la salle d'exposition et du restaurant le Boléro, selon l'exposé des motifs joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif, en séance du 16 septembre 2015.*
2. *D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs. 38'000.- afin de procéder à l'achat de l'installation citée au point 1, ci-dessus.*
3. *De comptabiliser cette dépense de Frs. 38'000.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense nette prévue, soit Frs. 38'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.600.331 de 2016 à 2020.*

52

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

FONDATION COMMUNALE DE BON-SEJOUR : COMPTES 2014

Mme Enhas se réfère au rapport annuel 2014, aux comptes ainsi qu'au rapport de l'organe de révision que tous les CM ont reçu. Elle relève notamment :

- une importante restructuration de la Fondation qui vise à séparer les activités de l'EMS de la gestion de l'immeuble avec une nouvelle structure juridique qui entre en vigueur en 2015 ;
- le départ à la retraite de M. P. Ma, après 27 années à la direction de l'institution ;
- l'arrivée du nouveau directeur, M. A. Charbonnier, depuis le 1^{er} juin 2014 ;
- la réouverture en mai 2015, dans le cadre d'un projet pilote, de deux UATr (unité d'accueil temporaire de répit) dont l'offre répond avec succès à la demande des habitants. Cette structure affiche complet jusqu'à fin décembre 2015 ;

De manière plus générale, il est relevé la réorganisation du système informatique, l'arrivée d'un nouveau gérant de cuisine avec une plus grande diversité dans les menus, la mise en place d'un nouveau système anti-errance ainsi qu'un riche programme d'animation pour les résidents.

S'agissant des comptes d'exploitation, Mme Enhas note :

- une baisse assez importante des produits en raison principalement de la diminution de la subvention cantonale (baisse de CHF 250'000.-) ;
- l'augmentation du prix de pension de CHF 3.- par jour (CHF 211.- en 2014) ;
- un excellent taux occupation des lits (+ de 99 %) ;
- le montant du forfait des assurances (CHF 3.- par jour actuellement), dont la baisse évoquée pour 2016 apporte une certaine inquiétude.

Du côté des charges, on note :

- des charges salariales en nette augmentation en raison de la progression naturelle des salaires et de la mise en œuvre du nouveau plan LPP de la caisse de retraite ;
- des autres charges assez stables.

Pour l'exercice 2014, la Fondation Bon-Séjour accuse ainsi un léger déficit qui se monte à CHF 13'708.- par rapport à un budget qui avoisine les CHF 13'000'000.-.

Préavis des Commissions :

M. Angelo indique que la Commission Social, Jeunesse, lors de sa séance du 8 septembre 2015, a approuvé les comptes à l'unanimité (8 votants).

Au vu de l'équilibre des comptes et malgré les coupes annoncées, M. Angelo tient à en relever leur bonne tenue. Il a par ailleurs été répondu de manière très satisfaisante aux questions de la commission par le Président de la Fondation Bon-Séjour ainsi que par ses Directeur et Directeur adjoint lors de leur audition le 8 septembre.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 17 septembre 2015, a également procédé à l'audition des Président, Directeur et Directeur adjoint de l'EMS Bon-Séjour. Elle a constaté des comptes à l'équilibre, ce qui n'était de loin pas le cas lors des exercices des années 2011 et 2012. Les comptes 2014 ont été acceptés à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Avant de passer à la délibération, le Président tient à souligner le très bon travail qui se fait au sein des commissions. Les dossiers y sont traités d'excellente manière, ce qui permet d'arriver au Conseil municipal avec des explications claires et nettes. C'est pourquoi le Président constate ce soir des Conseillers municipaux qui restent muets.

DELIBERATION

« Approbation des comptes 2014 de la Fondation de la Commune de Versoix pour le logement et l'accueil des personnes âgées »

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de gestion du Conseil de la Fondation de la Commune de Versoix pour le logement et l'accueil des personnes âgées pour l'exercice 2014, ainsi que les comptes de cette institution pour le même exercice ;

Vu la mise à jour des statuts de la Fondation en 2014, avec entrée en vigueur le 6 septembre 2014 ;

Vu l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts, la Fondation se nomme désormais : Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix ;

Vu le rapport de contrôle des comptes 2014 établi par la Société Fiducior SA, daté du 22 avril 2015 ;

Vu le préavis de la Commission Social, Jeunesse dans sa séance du 8 septembre 2015 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 17 septembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. *Les comptes 2014 de la Fondation de la Commune de Versoix pour le logement et l'accueil des personnes âgées (nouvellement nommée depuis le 6 septembre 2014 : Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix), tels que présentés dans le rapport établi par la Société Fiducior SA, daté du 22 avril 2015.*
2. *De donner décharge au Conseil de la Fondation de la Commune de Versoix pour le logement et l'accueil des personnes âgées (nouvellement nommée depuis le 6 septembre 2014 : Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix), de la gestion de ses comptes 2014, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.*

53

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

FONDATION COMMUNALE FIVEAC : COMPTES 2014

Président de la FIVEAC, M. Chappatte signale des comptes 2014 en déficit (CHF 14'367,80), en raison notamment du fait que la Fondation a procédé au transfert de son immeuble. Il signale également un changement dans le mode de fonctionnement avec la mise en place d'un système flexible de jetons de présence. N'ayant plus de revenus dus notamment aux loyers, la FIVEAC présentera dorénavant des comptes « dans le rouge ».

M. Malek-Asghar ajoute qu'au fil du temps la Fondation a cédé ses immeubles à la Fondation communale Samuel-May, ces opérations ayant ainsi permis au projet « Versoix Centre-Ville » d'être débloqué et de voir le jour. Il est relevé également le rôle de Mme S. Dubois, déléguée à la promotion économique au sein de la Mairie, qui est chargée de trouver des activités alternatives à la FIVEAC.

En ce début de nouvelle législature, M. Malek-Asghar se réjouit d'entendre les réflexions du CM à ce sujet et confirme que le CA est à disposition et prêt à plancher sur de nouveaux projets en fonction de l'évolution de la situation et des besoins.

M. Malek-Asghar signale encore, conjointement entre la FIVEAC et Mme Dubois, l'installation d'un marché le samedi sur la place en face du Boléro dès le début du printemps. Il remercie les différents membres de la FIVEAC pour leur investissement dans ce projet.

S'agissant des comptes 2014 de la FIVEAC, au nom du CA, M. Malek-Asghar propose de leur faire bon accueil et de les accepter.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 17 septembre 2015, a accepté les comptes par 7 oui et 2 abstentions d'usage des 2 membres de la FIVEAC (9 votants).

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION

**« APPROBATION DES COMPTES 2014 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR
L'INSTALLATION A VERSOIX D'ENTREPRISES, D'ARTISANAT
ET DE COMMERCES (FIVEAC) »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de contrôle des comptes 2014 établi par la Société Audit Prestige SA, à Satigny, daté du 1^{er} septembre 2015 ;

Vu l'approbation des comptes 2014 de la Fondation Communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC) par son Conseil le 4 septembre 2015 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 17 septembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)

1. *Les comptes 2014 de la Fondation Communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), tels que relevés dans le rapport établi par la Société Audit Prestige SA, à Satigny, daté du 1^{er} septembre 2015.*
2. *De donner décharge au Conseil de Fondation Communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), de la gestion de ses comptes 2014, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.*

54

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

PRESIDENCE LOCAL DE VOTE 2016

La Présidence du local de vote est attribuée à la fraction PLR, comme suit:

M. Thierry Fauchier-Magnan, Président
Mme Nicoletta Cacitti, Suppléante.

La Vice-présidence est attribuée à la fraction Socialiste, comme suit :

M. Hüseyin Enhas, Vice-Président
M. Michel Zimmermann, Suppléant.

55

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU GLRD

Le Président signale que depuis février 2015, M. Antonio Angelo a accepté de se représenter en tant que délégué de la Ville de Versoix au sein du groupement des législatifs de la rive droite qui comprend les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

M. Angelo souhaite en effet poursuivre son travail au sein de ce groupement, à moins que quelqu'un ne s'y oppose ou désire se présenter.

Le Président ouvre la discussion.

M. Leiser soutient la candidature de M. Angelo et a cru entendre que le GLRD n'était plus très dynamique et que certains se posaient la question sur sa raison d'exister. En ce qui concerne Versoix, il trouve intéressant que son représentant y ait une tribune ouverte. Il suggère la création d'un point permanent à l'ordre du jour du CM afin de confier à M. Angelo des missions de représentation par l'entier du CM. Il relève certains combats à mener, notamment du côté de l'Aéroport. Il regrette que lors de la dernière législature, le

GLRD n'ait pas figuré une seule fois à l'ordre du jour du CM. Il suggère donc l'idée d'animer la participation au GLRD en l'attribuant par exemple à une commission et souhaite qu'une réflexion soit entamée dans le cadre du Bureau du Conseil municipal.

M. Rothlisberger abonde dans le sens de la démarche de M. Leiser. Il rappelle que le GLRD permet au législatif de discuter de certains points au niveau intercommunal. Il constate que ce groupement est resté plutôt calme et suggère un travail de réflexion afin de faire valoir les idées de Versoix et de motiver les autres communes à faire de même.

M. Kummer tient à rappeler à M. Leiser que la fraction des Verts avait présenté, lors de la dernière législature, une motion relative à la création d'une piste cyclable qui avait été relayée au sein du GLRD.

M. Richard confirme les propos de M. Kummer et rappelle au sein de ce conseil l'apport d'un certain nombre de réflexions issues du GLRD, notamment celle concernant la piste cyclable mais également celle relative à l'ouverture des UATr. Un certain nombre de sujets discutés au sein du GLRD revient au sein des commissions. Il trouverait tout-à-fait pertinent d'en débattre de manière régulière au sein du CM. Il relève par ailleurs que les séances du GLRD sont très enrichissantes car elles permettent d'entendre d'autres points de vue.

Le Président remercie les CM de leurs interventions et confirme que le Bureau discute régulièrement de ce point.

M. Angelo relève la pertinence de l'idée de M. Leiser. Il signale que le projet de création d'une piste cyclable est toujours d'actualité au sein du GLRD. Il indique qu'il apportera au GLRD deux points qui ont été discutés au sein de la Commission social, jeunesse. Une communication sera faite aux CM après les séances du GLRD.

M. Leiser suggère que les présidents de commissions prennent note de la désignation de M. Angelo en tant que délégué de la Ville de Versoix au sein du GLRD et lui fassent parvenir les sujets qu'ils souhaitent voir traités au sein du GLRD.

Aucune autre candidature n'étant proposée, la désignation de M. Angelo en tant que représentant de la Ville de Versoix au sein du GLRD est acceptée par l'ensemble du Conseil municipal.

56

*05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE***PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

M. Leiser a le plaisir d'informer que le PLR de Versoix, lors de sa dernière Assemblée générale, a désigné son nouveau comité qui se présente comme suit :

Président : M. Thierry Fauchier-Magnan

Vice-Présidente : Mme Nicoletta Cacitti

Trésorier : M. Reto Schucan

Secrétaire : M. Julien Marquis

Responsabilité du groupe : MM. Leiser et Fauchier-Magnan.

PAROLE AU PUBLIC

La parole n'est pas demandée.

* * * * *